



## Avis de publication

### Compte communal de l'année 2024

Le Conseil communal de la commune de Libin, en séance publique du 19 mai 2025, a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2024.

En application des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il est porté à la connaissance du public que le texte intégral des comptes approuvés est accessible :

- À l'**administration communale** de Libin, aux heures d'ouverture.
- **En ligne** sur le site officiel de la commune : [www.libin.be](http://www.libin.be)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général ff,

M. D'ALMEIDA



La Bourgmestre,

A. LAFFUT